



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL COMMUNAL

N/réf. : 10.03.04_2025

No 10-2025 – Séance du 25 février 2025

PACom centre et vision communale

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans un contexte d'évolution constante des enjeux liés aux territoires, les communes sont tenues de se conformer aux cadres légaux fédéral et cantonal continuellement adaptés afin de répondre aux défis actuels en matière d'aménagement du territoire. Pour ce faire, la Municipalité a amorcé, comme vous le savez, un large travail de révision de ses outils de planification. Le Plan d'affectation communal (PACom) des Hauts (hors-centre) est en cours de finalisation et sera soumis à l'enquête publique d'ici à cet été. Le Plan d'agglomération et le Plan directeur intercommunal sont également en cours de finalisation, la partie stratégique de ce dernier sera d'ailleurs prochainement soumis pour adoption au Conseil communal. En parallèle, un Plan directeur communal des énergies a été établi et un Plan directeur communal des mobilités est en cours d'élaboration.

La révision du PACom centre est également lancée. Au mois de mars de l'an dernier, le Conseil communal a participé activement au processus lors d'un atelier. Dans ce secteur centre, plusieurs portions du territoire sont visées par des planifications de détail en cours et à venir. Des parcelles peu ou pas bâties situées dans des secteurs stratégiques ayant un potentiel pour l'accueil de quartiers plus denses retiennent l'attention tant de la population que des autorités communales et cantonales. Le référendum relatif au développement de « En Praz Grisoud » témoigne de la complexité à conjuguer les aspirations de la population et les objectifs en matière d'aménagement du territoire à plus large échelle. C'est dans ce cadre que la Municipalité a jugé nécessaire d'établir une vision globale de l'aménagement du territoire (au sens de l'art. 26 LATC) de la commune qui viendra compléter les outils actuellement en cours de finalisation.

La démarche qui a été choisie vise à élaborer et consolider une vision territoriale qui puisse être partagée et co-construite avec la population de Blonay - Saint-Légier. En sondant cette dernière sur ses besoins et souhaits pour l'avenir de la commune, la parole citoyenne sera relayée pour enrichir la vision des autorités de ces savoirs vécus. C'est sur la base de cette vision communale alors élaborée que les futurs projets urbains (PACom du Centre, planifications de détail ou encore équipements et projets d'espaces publics) vont pouvoir s'ancrer. Cette opération sera assurée par un bureau d'urbanisme spécialisé en démarches participatives et de concertation ainsi qu'en communication appliquées aux territoires.

Les différentes étapes participatives seront organisées d'ici à cet automne, la contribution des membres du législatif est évidemment nécessaire à un tel processus. La vision communale sera ensuite présentée aux membres du Conseil communal et mise en consultation.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire adj.

J.-M. Guex

Blonay, le 24 février 2025

Délégation municipale : M. Thierry George, municipal

Copie : Administration générale - Bureau du Conseil communal – Service urbanisme et travaux